

En hiver, faire passer les brebis sur les prairies des vaches

Le pâturage hivernal des brebis ne détériore pas la flore des prairies. Quatre années de suivi au CIIRPO (centre Inter régional d'Information et de Recherche en Production Ovine), sur le site expérimental du Mourier (87) avaient montré que cette pratique n'entraînait pas de modification de la flore par rapport aux parcelles en repos hivernal pendant deux mois. Sur les prairies qui ne bénéficient pas de ce repos hivernal, le retard de la pousse d'herbe au printemps est de l'ordre de 10 jours. La production annuelle de la parcelle n'est pas modifiée. Ces références ont été obtenues avec le pâturage exclusif de brebis.

Une étude en Creuse

En élevage mixte avec des bovins, étant donnée la mise à l'herbe plus tardive des animaux, les parcelles des vaches peuvent être pâturées par les brebis jusqu'à la fin février. Une étude est actuellement en cours au lycée agricole d'Ahun (23) en collaboration avec la chambre d'agriculture de la Creuse et le CIIRPO. Les brebis Limousine pâturent sur les parcelles des vaches depuis le mois de décembre. Les effets sur la pousse de l'herbe et l'évolution de la flore seront précisément mesurés. Selon les éleveurs qui mettent cette pratique en œuvre depuis de nombreuses années, l'avenir de la prairie n'est pas compromis avec un mode de pâturage tournant et une hauteur d'herbe de l'ordre de 5 cm à la sortie de la parcelle. L'économie est de l'ordre de 6 € par brebis pour deux mois de pâturage.

Faire pâturer de l'herbe qui serait perdue



*Maurane BEAUMONT, Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ,
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Laurence SAGOT, Institut de l'Élevage/CIIRPO*